

INFORMATION

**VOUS DEVEZ CONFIRMER PAR ECRIT
VOTRE INSCRIPTION POUR L'ENTREE
A LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE
DE CHARLEVILLE-MEZIERES EN INDIQUANT
VOTRE STATUT SOIT SORTANT SCOLAIRE,
SALARIÉ OU DEMANDEUR D'EMPLOI**

POUR LE LUNDI 31 OCTOBRE 2022

(Cachet de la poste faisant foi)

**Art. 8 de l'Arrêté du 7 avril 2020, relatif aux
modalités d'admission à la formation conduisant
au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant**

**« Le candidat dispose d'un délai de sept jours
ouvrés pour valider son inscription. Au-delà de ce
délai, il est présumé avoir renoncé à son
admission. »**